

Concours d'oeuvres d'art 2011

- **Quel est le but du concours?**

Le but de ce concours est de permettre aux enfants, aux parents et aux membres des communautés de partout au Canada de s'exprimer, par le biais de l'art, sur la question des droits de l'enfant ou de la diversité.

- **Qui peut participer?**

Ce concours est réservé aux organisations communautaires et aux structures municipales qui mettent en oeuvre le programme *On ne joue pas avec les droits* au Canada.

- **Comment s'inscrire?**

Pour vous inscrire, vous devez nous faire parvenir, **par courriel**:

- Une photo de chacune des oeuvres d'art réalisées en équipe par les participants à la *Journée On ne joue pas avec les droits 2011* ou à l'événement *Célébrons la diversité 2011*.
- Le nom et les coordonnées de votre organisation: adresse, courriel, téléphone.
- Le nom et les coordonnées de la personne contact à rejoindre pour la remise du prix.

Adresse du concours: **pif@equitas.org**

Date limite d'inscription: **15 décembre 2011**

Exemple:



bannière_droits_des_enfants_winnipeg.jpeg

Coordonnées de l'organisation: À compléter

Personne contact: À compléter

- **Quels sont les critères d'admissibilité pour les photos?**

- Elles doivent être soumises en format électronique (.jpeg, .raw, .tif). Nous vous suggérons d'utiliser une résolution minimale de 1800 X 1200 pixels.
- Chaque photo doit représenter une seule oeuvre. Si votre organisation a produit plusieurs oeuvres, vous devez soumettre plusieurs photos.
- Seule l'oeuvre d'art doit apparaître sur la photo. (Afin de respecter la vie privée des enfants et autres membres de votre organisation, ceux-ci ne doivent pas apparaître sur la photo).
- En nous soumettant une photo, la personne qui la soumet autorise Equitas à la publier sans compensation dans tout type de documents d'Equitas, partout dans le monde, ainsi que le droit d'utiliser le nom de l'organisation comme un crédit avec la photographie.

- **Où les photos seront-elles diffusées?**

Equitas diffusera toutes les photos qui lui auront été soumises sur la communauté en ligne Equitas. Les photos pourront donc être vues par plus de 7000 éducateurs et éducatrices en droits humains de partout à travers le monde! De plus, Equitas se réserve le droit de diffuser certaines photos sur son site web et dans ses diverses publications.

- **Que peut-on gagner?**

L'organisation gagnante recevra **500\$** à utiliser pour la réalisation d'une activité spéciale ou l'achat de matériel destiné aux enfants de son organisation.

- **Quand et comment sera décerné le prix?**

Le prix de 500\$ sera décerné par tirage au sort. (Chaque oeuvre d'art correspond à une chance de gagner). Le nom de l'organisation gagnante sera diffusée sur le site web d'Equitas en janvier 2012.

Faites-vous entendre!

N'hésitez pas à nous faire parvenir des citations de participants ou une note décrivant votre oeuvre d'art... Il nous fera plaisir de les publier!